



## L'ADMR 44 vous facilite la vie !

**Depuis plus de 70 ans, nous nous engageons à offrir des services de qualité et à créer des emplois.**

Nous vous proposons une large gamme de services : garde individuelle ou partagée d'enfants à domicile, entretien du domicile, aide et accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap.

**Maison des Services de Nort sur Erdre**  
5 rue de la Fraternité  
02 40 29 53 32



CONTACTEZ LA MAISON DES SERVICES DE NORT-SUR-ERDRE  
02 40 29 53 32 | paysdenortsurerdre@fed44.admr.org

## Démarches en ligne

Les démarches administratives en ligne étant de plus en plus nombreuses, de nombreux sites jouent la carte de « site officiel » afin de faire payer aux internautes des démarches que celui-ci pourrait effectuer gratuitement.

Un seul site permet de visualiser toutes les démarches qu'il est possible d'effectuer en ligne : <https://ants.gouv.fr>

Voici une liste des démarches administratives que l'usager peut réaliser gratuitement :

### Concernant l'immatriculation :

- l'édition d'un certificat de situation administrative,
- la pré-demande de changement de titulaire,
- le changement d'adresse sur le certificat d'immatriculation,
- la déclaration de cession d'un véhicule,

- la demande de certificat d'immatriculation,
- la déclaration de perte ou de vol d'un CI.

### Concernant le passeport :

- la demande d'un acte de naissance,
- la pré-demande d'un passeport en ligne,
- la demande d'un passeport pour une personne majeure,
- la demande d'un passeport pour un mineur,
- l'achat d'un timbre fiscal

### Concernant le permis de conduire :

- la demande de code Télé points,
- le solde des points via France Connect,
- le solde des points,
- la pré-demande de permis de conduire,
- le résultat de l'examen du permis du conduire



## Etat Civil : modalité de délivrance du PACS

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs), sera transféré à l'officier de l'état civil de la Mairie à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Le passage du Pacs en Mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).

Les modifications ou les dissolutions des Pacs sont également à faire en Mairie.

**Un formulaire précisant les modalités pratiques est disponible à l'accueil de la Mairie ou sur [www.casson.fr](http://www.casson.fr)**



## Projet de composteur au restaurant scolaire



La réduction des déchets est une préoccupation environnementale majeure pour les élus cassonnais.

Au niveau du restaurant scolaire municipal, cela se traduit par la mise en place d'un composteur dès le début d'année 2018.

Mais les enfants sont déjà en route pour la 1<sup>ère</sup> étape de ce projet.

En effet, pour acquérir un équipement adapté aux besoins, les enfants, accompagnés de l'équipe encadrante de la restauration scolaire, vont peser l'ensemble des déchets compostables produits.

Ce pesage sera un bon repère pour évaluer la diminution des déchets suite à la mise en place du composteur

## Aide pour IRMA

Un mouvement de solidarité s'est mis en place à l'échelle internationale à la suite de l'ouragan IRMA qui a frappé les îles des Caraïbes du 6 au 10 septembre 2017. Cet ouragan figure parmi les ouragans les plus dévastateurs de l'histoire.



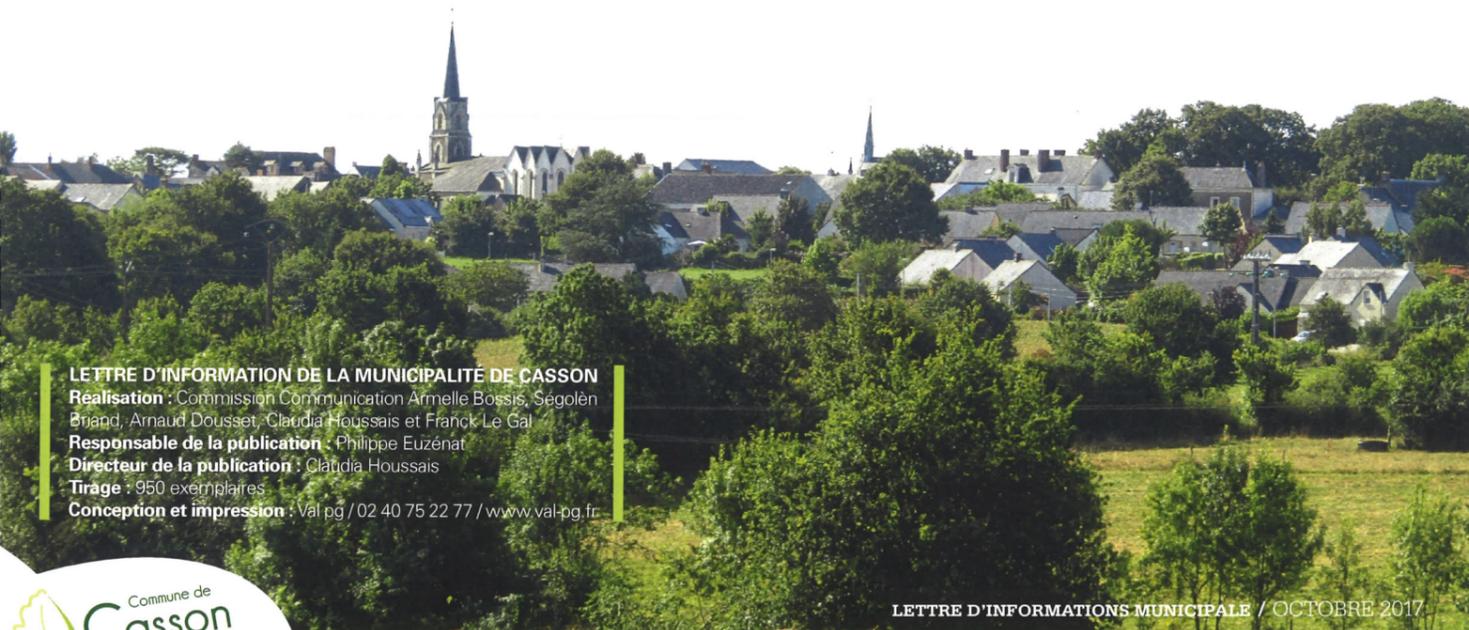
Face à l'ampleur de la catastrophe humaine et physique, les organisations non gouvernementales (ONG) se mobilisent en nombre aux côtés des autorités publiques, fortes de leur expérience en matière d'aide d'urgence et d'accompagnement post-conflit ou post-catastrophes naturelles pour aider les zones des Antilles et d'Haïti, où une grande partie des habitants vivent dans des conditions précaires.

La commune de Casson entend contribuer à la mobilisation de solidarité envers les îles sinistrées et ses populations par l'attribution d'une subvention d'aide d'urgence de 500€. Cette aide a été versée début octobre, sur un fond spécial dédié à la reconstruction des îles de Saint Martin et Saint Barthélémy

## Arrivée d'un nouveau professionnel de santé

Depuis le mois d'octobre 2017, une nouvelle orthophoniste, M<sup>me</sup> POTIRON Justine, est arrivée sur la commune de Casson. Son cabinet se trouve 1 place de la Mairie.

**Les consultations se font sur RDV : 06.59.49.48.87**



LETTRE D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE CASSON

Réalisation : Commission Communication Armelle Bossis, Ségolène Briand, Arnaud Dousset, Clotilde Houssais et Franck Le Gal

Responsable de la publication : Philippe Euzénat

Directeur de la publication : Clotilde Houssais

Tirage : 950 exemplaires

Conception et impression : Val pg / 02 40 75 22 77 / [www.val-pg.fr](http://www.val-pg.fr)

## AJICO

	lundi 23 octobre	mardi 24 octobre	mercredi 25 octobre	jeudi 26 octobre	vendredi 27 octobre
JOURNÉE		Journée canoë 1 unité	Shooting photo + creation d'un book 1 unité	VTT à Abbaretz (confirmé) 1 unité	Voile au plan d'eau 1 unité
MATIN					Cuisine italienne 2 unités
APRÈS-MIDI	Equitation (nouveau centre équestre route de Casson) 4 unités	Pâtisserie avec le bois Fleuri 1 unité	Pêche pour pratiquants confirmés (carte + matériel) 1 unité	Bowling 4 unités	Piscine 1 unité
SOIR	Just dance + Mario kart sur écran géant	Lazer zone 4 unités	Initiatives jeunes +14 ans	Soirée disco interco 1 unité	
	lundi 30 octobre	mardi 31 octobre	mercredi 1 novembre	jeudi 2 novembre	vendredi 3 novembre
JOURNÉE				Sortie à Nantes + festival SF les Utopiales 4 unités	
MATIN		Déco d'halloween- 1 unité			Cuisine asiatique 2 unités
APRÈS-MIDI	Patinoire 3 unités	Pêche pour pratiquants débutants ou bracelets brésiliens 3 unités		Tennis de table	Piscine ou balade vélo 1 unité
SOIR	Soiree Blackminton interco 2 unités	Grand jeux Incroyables talents 1 unité		Initiative jeunes	

## CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose un ensemble de services pour faire face aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap. Le public de la commune y est conseillé sur les droits sociaux, orienté vers les partenaires locaux ou directement pris en charge.

**Avec ou sans rendez-vous, l'accueil du public se fait chaque premier samedi du mois en mairie de 10h30 à 11h30**

## agenda

### Novembre

Du 8 au 11 Semaine Bleue

10 Réunion public «mi-mandat» - 19h00- Salle municipale

14 Collecte de sang - Nort Sur Erdre - Cap Nort

19 Loto - Arts Martiaux - Grandchamp des Fontaines

### Décembre

02 Marché de Noël - APEL

08 Marché de Noël - APEM

16 Tournoi 3x3 - Casson Basket Club - Complexe des Ardillaux



## DECHETS : Les déchèteries passent aux horaires d'hiver

A compter du **lundi 30 octobre 2017**, les déchèteries fermeront à 17h au lieu de 18h

## Redevance assainissement

Le montant de la redevance dite «d'assainissement» est fixé par la commune et figure sur la facture d'eau à la rubrique «collecte et traitement des eaux usées». Par décision du conseil municipal en date du 26 septembre 2017, la part de la Mairie de la redevance assainissement collectif est maintenue à :

- 1€ par m<sup>3</sup> consommé
- 30€ par abonnement

Ces montants n'ont pas évolué depuis 2013



## URBANISME

### exposition du PLUI : l'avenir du territoire s'expose en Mairie

La Communauté de Communes s'est engagée dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). L'objectif : se doter d'un document unique qui remplacera, courant 2019, les 12 PLU communaux. Après la phase diagnostic du territoire, les grandes orientations politiques du PLUI ont été définies avec le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Des panneaux d'information expliquant les grands axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) seront affichés en Mairie, du 27 novembre au 22 décembre 2017. Le PADD est le document pivot du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Il dessine les aménagements pour les 10-15 ans à venir autour de grands principes sur la préservation d'espaces agricoles et naturels, le renforcement des commerces et services de proximité, une répartition équilibrée des logements à construire ou encore la promotion d'aménagements spécifiques pour les déplacements piétons et vélos



## URBANISME

### Plan local d'urbanisme intercommunal et zones humides

#### Réalisation de prospections complémentaires sur le territoire

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), des prospections de terrains seront réalisées sur le territoire pour compléter l'inventaire des zones humides sur différents secteurs.

**Aussi, à compter d'octobre 2017**, des membres du cabinet « EF ÉTUDES », a qui a été confiée cette mission, réaliseront cette campagne d'inventaire sur différents secteurs susceptibles de présenter des enjeux urbains ou environnementaux, conformément à l'arrêté préfectoral du 9 août 2017 qui les autorise à intervenir sur les terrains